

Annexe III Certificat médical

CERTIFICAT MÉDICAL *Pris en application des articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport*

Ce certificat médical, établi par un médecin de votre choix, doit être daté de moins d'un an au moment de la demande de création ou de renouvellement de licence.

Je soussigné, Docteur (Nom Prénom) :

.....

Demeurant à :

.....

Certifie avoir examiné ce jour M. /Mme (*Nom prénom*)

.....

Né(e) le/...../..... Demeurant à :

.....

Et n'avoir pas constaté de contre-indication à la pratique à l'entraînement et en compétition des disciplines suivantes :

LUTTE GRAPPLING* SAMBO* Fait à Le /
..... /

** Pour le Sambo combat et le Grappling fight des certificats médicaux spécifiques sont à fournir selon l'annexe 07-232-19.*

** Pour les vétérans des certificats médicaux spécifiques sont à fournir (cf. annexe du règlement des compétitions individuelles).*

Cachet du médecin

Signature du médecin